



INTERPELLATION

29 juin 2011

DE : Danielle CARON, députée cdH

A : Emir KIR, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales

Concernant : L'année européenne du vieillissement actif 2012 et les villes amies des aînées de l'OMS

Monsieur le Ministre,

Le projet des villes amies des aînés a été lancé par l'OMS lors du Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie de Rio de Janeiro au Brésil en 2005. L'objectif est de créer des environnements urbains qui permettent aux personnes âgées de rester en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale.

En 2006, l'OMS a rassemblé 33 villes et 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé. Un des éléments clés a été d'inclure les personnes âgées en tant que participants actifs du processus. L'OMS a sorti l'année passée un guide des villes amies des aînés.

Une ville amie des aînés adapte ses structures et ses services de façon à être accessibles et en tenant compte des différents besoins et capacités des personnes âgées.

Pour tirer parti du vaste intérêt manifesté pour ce projet, l'OMS a établi le « Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés ». Ce réseau permet d'établir des liens entre les villes participantes et l'OMS et de faciliter l'échange d'informations et des bonnes pratiques. Il permet aussi d'encourager les interventions qui sont appropriées, durables et d'un bon rapport coût/efficacité pour améliorer la vie des personnes âgées. Enfin, ce réseau offre un soutien et une formation techniques à ses membres. On notera aussi que les membres du réseau ont accès à des spécialistes du vieillissement partout dans le monde.

Pour être membre du réseau, les villes candidates doivent s'engager à entreprendre le cycle d'amélioration continue qui se décompose en 4 phases :

1. **La planification (années 1 et 2) :**
 - a. Mise en place de mécanismes incitant les aînés à participer ;
 - b. Elaboration d'une évaluation fondamentale de la convivialité d'une ville à l'égard des aînés ;
 - c. Elaboration d'un plan d'action fondé sur les résultats de l'évaluation ;
 - d. Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis
2. **La mise en œuvre (année 3 à 5) :** le plan d'action doit être soumis à l'OMS pour examen et approbation
3. **Evaluation des progrès (année 5) :** présentation d'un rapport décrivant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs

Monsieur le Ministre,

L'année 2012 sera l'année européenne du vieillissement actif. Il me semble que dans ce cadre, il serait tout à fait intéressant que notre Ville-Région puisse adhérer au Réseau des villes amies des aînés. Cela me paraît d'autant plus intéressant que la Déclaration de politique générale du Collège la Commission communautaire francophone est exactement dans le même état d'esprit que celui proposé par l'OMS. En effet, il y est précisé que « le Collège sera attentif à la participation des personnes âgées aux structures et services qui les concernent et aux activités spécifiques d'intégration sociale ».

Outre le processus participatif, la démarche holistique de l'OMS se retrouve aussi dans la DPG : « Le Collège travaillera en synergie afin d'intégrer les besoins spécifiques des personnes âgées dans toutes les matières qui les concernent »

D'autre part, le processus proposé par l'OMS permet de rencontrer la préoccupation du Collège mais aussi de nous tous : améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Comme vous en a déjà informé ma collègue Céline Fremault, la Ville de Bruxelles, par son Échevine chargée des Séniors, Chantal Noël, a introduit à Genève un dossier pour intégrer le réseau « Ville amie des aînés ».

Monsieur le Ministre,

Je voudrais dès lors savoir si la Cocof coordonne les efforts qui pourraient être faits ou sont faits dans ce sens par d'autres communes

Pourriez-vous me dire quelles actions ont été mises en place pour implémenter le concept dans la Région de Bruxelles-Capitale ?

Quelles actions ont été menées pour assurer la participation des personnes âgées à la mise en place des politiques les concernant ?

Et de manière plus ciblée, j'aimerais savoir quelles activités ont été mises en place en vue de préparer l'année européenne du vieillissement actif.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre réponse

Danielle CARON